



# Procès-Verbal du Conseil Municipal du 5 décembre 2023

Le cinq Décembre de l'an deux mille vingt-trois, à 18.h 00 le Conseil Municipal de Branne régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Madame Marie-Christine FAURE, Maire.

**Présents :** Marie-Christine Faure, Isabelle Henry, Éric Nicoine, Marie-José Houdry, Olivier Jonquière, Philippe Sarraute, Estelle Barat, Stéphane Colozzi, Muriel Martin-Chadourne, Serge Maugey, Véronique Parsat.

**Pouvoirs :** Pascal Olivares à Olivier Jonquière

Didier Godfroy à Serge Maugey

Léo Gerville-Réache à Murielle Martin-Chadourne

A été désignée secrétaire de séance : Véronique Parsat

Madame le Maire ouvre la séance à 18 h 00 et constate que le quorum est atteint.

Madame le Maire demande s'il y a des observations à porter sur le procès-verbal du conseil municipal du 3 Octobre 2023.

Mr Maugey demande la parole : le style du compte rendu ne lui plait pas et trouve maladroit de retranscrire la discussion mots à mots. Cette remarque sera notée.

Le procès-verbal est voté à main levée : 5 abstentions et 9 pour.

Abstentions : M.J.Houdry , S.Colozzi, S.Maugey, P.Sarraute, D.Godfroy.

Adopté à la majorité.

---

## Ordre du jour :

2023120501 - Délibération Salle Lucien Guillon-Annexe Mairie

2023120502 - Délibération SDEEG renouvellement éclairage public-Intracting

2023120503 - Délibération SDEEG borne électrique

2023120504 - Délibération forfait ménage salle Teyssandier pour les Associations

2023120505 - Délibération SIAP Rauzan prix et qualité de l'eau exercice 2022

2023120506 - Délibération nombre d'adjoints

2023120507 -PLUIH

2023120508 -Intervention des VP des commissions communales

2203120509 -Point travaux

2023120510 -Questions diverses

## 2023120501- Délibération Salle Lucien Guillon-Annexe Mairie - Vote à main levée

La salle Lucien Guillon deviendra l'annexe de la mairie. Pour la célébration des mariages, Mme le Maire doit solliciter désormais l'accord du Procureur de la République.  
Capacité de la salle 45 personnes avec PMR.

Pour	Contre	Sens du Vote
Faure, Nicoine, Parsat, Jonquière, Henry, Barat, Colozzi, Houdry, Martin- Chadourne, Maugey, Sarraute, Gerville-Réache, Olivares, Godfroy	Abstentions	<b>Pour : 14</b> <b>Contre : 0</b> <b>Abstention : 0</b> La décision 2023120501 est adoptée à la majorité

## 2023120502- Délibération SDEEG renouvellement éclairage public-Intracting -Vote à main levée

Mme Marie-Christine Faure donne lecture de la délibération et laisse la parole à Mr Eric Nicoine. C'est une demande pour renouveler l'installation d'éclairage public qui est vétuste par des LEDS, le SDEEG pourrait aider la commune via un prêt « intracting ». Le montant du devis est de 275 057,80 € TTC intégrant les frais de gestion.

Le SDEEG récupère les droits des certificats d'économie d'énergie de la collectivité pour les revendre et reverse 70% à la collectivité.

Question de Mr Stéphane Colozzi, qu'est ce qui nous dit que le SDEEG va revendre au moment opportun ?

Réponse ; rien

Comme il y a un désaccord sur l'article 9, Marie-Christine Faure demande à Eric Nicoine de se renseigner auprès du SDEEG.

Pour	Contre	Sens du Vote
Faure, Nicoine, Parsat, Jonquière, Henry, Barat, Martin-Chadourne, Gerville-Réache, Olivares,	Sarraute  Abstentions Houdry, Colozzi, Maugey, Godfroy	<b>Pour : 9</b> <b>Contre : 1</b> <b>Abstentions: 4</b> La décision 2023120502 est adoptée à la majorité

## 2023120503- Délibération SDEEG borne électrique - Vote à main levée

Mme Marie-Christine Faure donne lecture de la délibération et laisse la parole à Mr Eric Nicoine.

Une première étude a été faite auprès du SDEEG, pour une borne double de rechargement de 24 KW DC.

Le SDEEG subventionne à hauteur de 30%, l'état de 50%, donc 20% de reste à charge pour la commune (ce qui fait un montant de 5 000€), et de 500€ par an de maintenance. L'emplacement est prévu au niveau des place PMR, sur l'allée d'amour.

Une deuxième étude auprès d'INSTALEO

Un devis avait été réalisé, il comprenait l'installation complète pour environ 9 500€, un branchement pour compteur électrique de plus ou moins 1 500€. Un devis de réactualisation a été demandé.

La décision est prise d'installer la borne du SDEEG et de travailler sur une borne plus puissante pour le budget 2024.

Pour	Contre	Sens du Vote
Faure, Nicoine, Parsat, Jonquière, Henry, Barat, Martin-Chadourne, Gerville-Réache, Olivares,	Sarraute	<b>Pour : 9</b>
	<b>Abstentions</b>	<b>Contre : 1</b>
	Houdry, Colozzi, Maugey, Godfroy	<b>Abstentions : 4</b>
		La décision 2023120503 est adoptée à la majorité

## 2023120504- Délibération forfait ménage salle Teyssandier pour les Associations - Vote à main levée

Mme Marie-Christine Faure explique que cette salle engendre beaucoup de frais.

La salle est prêtée aux associations et aucune caution n'est demandée.

IL en ressort que des dégâts sont régulièrement observés :

- Chauffage cassé
- Trou dans le mur
- Porte coupe-feu de la cuisine forcée
- Rideau de scène bloqué
- Table collante, chaise cassée, balai cassé ...

Il est difficile de faire un état des lieux entre chaque association.

La question se pose de savoir si on instaure un forfait ménage ?

Mme Marie-José Houdry demande la parole : Après avoir observé les pratiques sur d'autres communes : il est demandé une caution en début d'année au cas ou une des associations commettrait un dégât.

Elle propose un cahier de suivi d'état des lieux qui pourrait être mis en place avec un listing que l'association, quittant la salle, remplirait et signerait devant la suivante.

Une réunion d'information sera faite auprès des présidents d'associations pour les informer des nouvelles modalités.

La délibération pour un cahier de suivi d'état des lieux avec une caution de 500€ sera mis en place en 2024.

Pour	Contre	Sens du Vote
Faure, Nicoine, Parsat, Jonquière, Henry, Barat, Colozzi, Houdry, Martin- Chadourne, Maugey, Sarraute, Gerville-Réache, Olivares, Godfroy	Abstentions	<b>Pour : 14</b> <b>Contre : 0</b> <b>Abstention : 0</b> La décision 2023120504 est adoptée à la majorité

### 2023120505 - Délibération SIAP Rauzan prix et qualité de l'eau exercice 2022- Vote à main levée

Rapport voté comme chaque année.

Mme Marie-Christine Faure nous informe que le SIAP doit investir pour refaire les canalisations très vétustes sur le territoire du syndicat et qu'il est prévu un emprunt de plus de 3 millions d'euros.

Pour	Contre	Sens du Vote
Faure, Nicoine, Parsat, Jonquière, Henry, Barat, Colozzi, Houdry, Martin- Chadourne, Maugey, Sarraute, Gerville-Réache, Olivares, Godfroy	Abstentions	<b>Pour : 14</b> <b>Contre : 0</b> <b>Abstention : 0</b> La décision 2023120505 est adoptée à la majorité

### 2023120506 - Délibération nombre d'adjoints - Vote à main levée

Mme Marie-Christine Faure informe le conseil que Mme Laetitia Guedes-Fernandes a démissionné de son poste d'adjointe et de conseillère municipale.

Mme Muriel Martin-Chadourne rejoint le conseil municipal.

Mme le Maire propose de laisser le nombre d'adjoints à 3 et l'ordre ne sera pas changé puisqu'elle était la quatrième.

Pour	Contre	Sens du Vote
Faure, Nicoine, Parsat, Jonquière, Henry, Barat, Colozzi, Houdry, Martin- Chadourne, Maugey, Sarraute, Gerville-Réache, Olivares, Godfroy	Abstentions	Pour : 14 Contre : Abstention : 0 La décision 2023120506 est adoptée à la majorité

#### 2023051207 - PLUIH

Mme le Maire nous explique que la synthèse des ateliers réalisés est en cours. Il y eu beaucoup de repérages d'effectués sur le territoire au niveau des différents réseaux, eaux, énergies renouvelables...

#### 2023051208 -Intervention des VP des commissions communales

Commission communication : les bulletins seront livrés au plus tard le 22 décembre.

Il sera demandé à Mr Léo Gerville-Réache combien coûte un bulletin quand il est financé par la publicité et combien sans.

Une projection de 1 000€ avait été votée.

Commission urbanisme : Plusieurs dossiers ont été étudiés en réunion

- Le puits Artésien
- La rue Mateau
- L'accessibilité de la mairie

Il faut déposer les dossiers en décembre pour les demandes de subvention ayant une date butoir au 31/01/2024.

Une réunion sera bientôt prévue.

#### 2203051209 -Point travaux

Mr Olivier Jonquière fait le point :

La salle Lucien Guillon est terminée ; la réception a été faite, tous les travaux ont été très bien réalisés, aucun problème n'est survenu.

Il ne manque que le marquage au sol des VRD qui n'a pu être réalisé à cause des intempéries.

La place de l'église : Le chantier a commencé avec du retard à cause des intempéries et du matériel qui n'a pas été livré à temps et devrait être fini fin décembre.

Une partie du caniveau CC1 a été supprimé car il ne recevait plus d'eau et transformé en espace vert, ainsi que le derrière de la croix, ce qui évite d'empiéter sur la zone piétonne.

## 2023051210 -Questions diverses

Questions de l'opposition :

Y aura-t-il une réunion d'équipe, un débat sur les associations et leurs subventions avant que celles-ci ne soient amenées au budget primitif 2024.

- Oui comme chaque année, réunions préparatoires du budget.

Si tel n'est pas le cas quelle politique pour les associations Brannaises et quel budget pour 2024. Celui-ci est en baisse constante depuis le début de la mandature. (9200€ en 2020, 5350€ en 2023)

- Cela sera travaillé pendant les réunions préparatoires du budget.

Peut-on allouer une subvention au club de Handball équivalente au montant alloué au club de football : subvention + coût de fonctionnement (coût de la tondeuse + entretien de celle-ci, temps consacrés par les agents pour l'entretien du terrain)

Pour rappel le club de Handball ne bénéficie pas de la réciprocité mis en place par le CG. A titre individuel, il a fait la demande et est en attente d'une réponse. Pour le moment le CG n'a pas validé les prêts que fait pourtant le handball au collège (mini buts, matériels de motricité, panneau d'affichage etc.) alors que le tennis de table en bénéficie pour le prêt des tables (gratuité de la salle)

Proposition : 2000€ pour le Tennis de table et le Football et 5000€ pour le Handball

Ou en est-on de la réciprocité avec le collège (mise à disposition des infrastructures de la commune) pour que l'ensemble des associations utilisant le gymnase l'ai gratuitement (aujourd'hui 12€ de l'heure)

- Marie-Christine Faure informe qu'elle a eu une réunion avec le collège et le département. Cette convention de réciprocité doit être rédigée par le Département, Mme le Maire en informera la présidente, trésorier et secrétaire du hand-ball.

Qu'est-ce qui motive votre choix de ne maintenir que 3 adjoints pour la suite de la mandature.

- Déjà répondu en point 6

Était-il judicieux et pertinent de commencer celle-ci avec 4 adjoints (coût)

- Oui, quand on a commencé le mandat, c'était judiciaire à ce moment-là, maintenant nous avons appris à travailler ensemble et nous nous organisons.

*Les bornes électriques : Marie-Christine Faure donne la parole à Eric Nicoine*

Y a-t-il eu des études de menées pour savoir

1) Les besoins de la commune a court, moyen et long terme

- Oui, une schéma directeur à été mis en place par le SDEEG

2) la meilleure implantation compte tenu de la configuration de la ville

- La PMR est une obligation. L'étude montre que c'est le meilleur emplacement avec la proximité du raccordement électrique.

3) le choix des bornes (puissance, fiabilité, attractivité)

- On l'a largement abordé tout à l'heure.

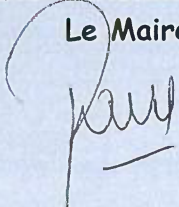

4) les aides de l'état

- 50% de l'état, 30% du SDEEG, 20% de reste à charge pour la commune.

5) la mise en concurrence pour l'installation et le financement de ces bornes (SDEEG uniquement)

- J'en ai parlé tout à l'heure, Le SDEEG et l'entreprise INSTALEO.

La séance est levée à 19h35

Signature du Maire	Signature Secrétaire de Séance
Marie-Christine FAURE Le Maire	Véronique PARSAT
	

Certifié affiché le 07. Février 2024

Marie-Christine FAURE, Maire, pour servir et faire valoir ce que de droit. Signature :



Accusé de réception en préfecture  
033-213300718-20240207-05122023-AR  
Date de télétransmission : 07/02/2024  
Date de réception préfecture : 07/02/2024